



COORDINATION ERAM
BOCAGE, DRESKO, ERAM, GEMO, MELLOW
YELLOW, MONTLIMART, PARADE, TBS

GROUPE ERAM
Mme Isabelle SAVIANE
Directrice des Ressources Humaines
Route de Chaudron
SAINT PIERRE MONTLIMART
49110 MONTREVAULT SUR EVRE

A Saint Pierre Montlimart, le 24 octobre 2022,

Objet : Pouvoir d'achat

Madame,

Lors des dernières NAO portant sur les salaires et le partage de la valeur ajoutée, la CFDT a apporté sa signature. Alors que l'augmentation proposée ne couvrait pas la baisse de pouvoir d'achat des salariés sur les dernières années, un compromis avait été trouvé avec une enveloppe d'augmentation par catégorie et, entre autres mesures, la garantie de l'étude de l'ensemble des situations de salariés non-augmentés depuis au moins 3 ans, la prise en charge de jours d'absence pour les salariés en Affection de Longue Durée ou la mise en place du Forfait Mobilités Durables.

Comme vous le savez, l'indice des prix à la consommation a augmenté de plus de 5% en un an avec des produits alimentaires augmentant d'environ 10% et une explosion du coût de l'énergie pour les salariés, salariés particulièrement touchés dans les zones rurales par l'obligation de recourir au transport individuel. L'inflation représente un surcoût moyen de 90 € par mois pour les ménages français.

Face à cette baisse de pouvoir d'achat, particulièrement inquiétante pour les foyers aux revenus les plus modestes, le Président de la République et le Gouvernement appellent les entreprises à des augmentations de salaire, que nous négocierons dans les mois à venir lors des NAO, et au versement d'une prime de partage de la valeur.

Notre organisation syndicale vous demande donc la mise en place d'une prime de partage de la valeur dans les conditions que nous pourrions discuter lors de négociations *ad hoc*.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.


Sébastien HERVÉ
Secrétaire de la coordination CFDT Eram